

Commission « Économie et innovation »
Rapporteur : Anne-Claude LEFEBVRE

Avis du CESER sur le dossier du Conseil régional « Rapports de la Chambre régionale des comptes concernant IDMer et ADRIA »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Le Président du Conseil régional transmet les deux rapports d'observations définitives de la Chambre régionale des comptes concernant, pour l'un, l'association IDMer (Institut technique pour le développement de la mer) et pour l'autre, l'association ADRIA (Association pour le développement, la recherche et l'innovation agroalimentaire).

Concernant IDMer, la Chambre régionale des comptes émet les remarques suivantes :

- une comptabilité insuffisamment adaptée pour assurer un suivi distinct des activités relevant de la mise au point et de celles relevant de la sous-traitance ;
- une problématique immobilière ;
- un équilibre financier très difficile à atteindre sans apports de fonds publics ;
- une gouvernance peu adaptée avec un risque de conflits d'intérêts concernant des membres du directoire également clients d'IDMer et un manque d'information des membres de la structure ;
- une gestion des instances à améliorer ;
- la nécessité d'approuver un plan stratégique permettant de mieux dissocier chacune des deux principales activités (mise au point et sous-traitance), notamment par des financements propres à chacune.

Le Conseil régional partage les appréciations de la Chambre. Le travail engagé entre l'association, ses membres et Lorient agglomération devrait permettre de répondre à ses préconisations. Enfin, le Conseil régional, membre du Conseil de surveillance, proposera des évolutions aux instances de gouvernance d'ID Mer dans le sens proposé par la Chambre (révision du rôle statutaire du Conseil de surveillance).

Concernant l'ADRIA, la Chambre régionale des comptes émet les remarques suivantes :

- le fonctionnement de la gouvernance pouvant être amélioré ;
- une adaptation souhaitable de sa comptabilité analytique afin de mieux distinguer les charges d'amortissement liées aux actions commerciales de celles relevant de l'innovation et de la recherche ;
- une recommandation de mener une analyse juridique sur la destination des aides publiques perçues ;
- une préconisation de mener une réflexion sur le positionnement de l'association dans l'écosystème breton par rapport à la stratégie de la Région et vis-à-vis de la fédération régionale ACT FOOD Bretagne.

Faisant partie des principaux financeurs de l'ADRIA, la Région prend acte des recommandations de gestion formulées par la Chambre.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Comme régulièrement évoqué dans ses avis concernant les Centres d'innovation technologique (CIT), le CESER rappelle le fort potentiel représenté par la présence en Bretagne de tels centres d'expertises et de moyens. Ainsi, le CESER souligne le rôle important de ces deux CIT pour le développement d'innovations dans leurs filières respectives (valorisation de co-produits de la mer pour IDMer, innovations agro-alimentaires en lien avec la qualité et la sécurité

des aliments pour l'ADRIA), en soutien notamment aux besoins des PME. De plus, ces deux centres sont membres de la fédération régionale ACT food Bretagne encouragée et soutenue par la Région et contribuent ainsi à la visibilité et à la promotion des savoir-faire régionaux dans les filières agricoles et alimentaires.

Concernant IDMer, le CESER prend acte des difficultés rencontrées depuis plusieurs années et de la situation financière encore bien fragile. Après consultation du rapport, le CESER approuve la volonté affirmée de la Région de contribuer à trouver des issues favorables aux difficultés d'IDMer et de s'appuyer sur les recommandations de la Chambre régionale des comptes. Parmi ces recommandations, le CESER approuve la proposition que les instances statutaires de l'association fassent aboutir dans les meilleurs délais les réflexions sur un nouveau projet et positionnement stratégiques pour IDMer. Il approuve aussi la recommandation de bien dissocier les deux activités, en définissant des modèles économiques appropriés, à savoir l'activité de R&D et l'activité de production de pré-séries industrielles. Pour le CESER, comme tout centre d'innovation technologique, l'activité de R&D d'IDMer devrait être renforcée. La recherche de mutualisations et de synergies avec les autres centres techniques est également, pour le CESER, à renforcer au sein d'ACT food Bretagne.

Enfin, le Conseil régional étant membre du Conseil de surveillance, le CESER prend note du repositionnement proposé du Conseil de surveillance comme une instance d'informations et d'échanges sur les orientations stratégiques, comme c'est le cas aujourd'hui dans les faits. Le CESER rappelle cependant le rôle important que cette instance doit jouer rapidement pour contribuer au nouveau projet stratégique d'IDMer.

Concernant l'ADRIA, tout comme le Conseil régional, le CESER prend acte des recommandations de la Chambre régionale des comptes et de la réponse du Président de l'association soulignant l'impact des missions et activités de l'ADRIA en Bretagne. L'activité de l'ADRIA rassemble en effet des prestations privées pour les entreprises, mais également du conseil en innovation pour les entreprises bretonnes et des programmes de R&D.

Enfin le CESER encourage la Région à échanger et préciser avec l'ADRIA la place attendue de celle-ci dans l'écosystème breton vis-à-vis de la fédération ACT food Bretagne (qui porte le Tremplin Carnot AgriFoodTransition), dans le cadre de la stratégie régionale.

Compte tenu de ces observations, le CESER suivra particulièrement les points suivants au cours des prochains mois, en lien avec le Conseil régional :

- l'audit stratégique pour le repositionnement d'IDMer (attendu en 2019) et la mise en place du futur plan stratégique pour celui-ci ;
- le positionnement de l'ADRIA dans la stratégie régionale, notamment en lien avec ACT Food Bretagne.

Vote sur l'Avis du CESER de Bretagne

Communication sur les observations de la Chambre régionale des comptes relatives à la gestion des associations ID Mer et ADRIA

Nombre de votants : 59

Ont voté pour l'avis du CESER : 59

Sophie JEZEQUEL (CRAB), Edwige KERBORIOU (CRAB), Laurent KERLIR (CRAB), Didier LUCAS (FRSEA), Cécile PLANCHAIS (FRSEA), Henri DAUCE (Confédération paysanne de l'Ouest), Patrice LE PENHUIZIC (Par accord FRCIVAM-IBB), Annie SAULNIER (MEDEF), Daniel TUNIER (MEDEF), Yannick SAUVEE (CJDE), Martial WESLY (Comité régional de la fédération bancaire française), Bernard LAURANS (Par accord SNCF-SNCF Réseau-EDF-ENEDIS-RTE-ENGIE-La Poste), Isabelle AMAUGER (URSCOP), Ronan LE GUEN (Collectif de fédérations d'insertion par l'activité économique : par accord entre la fédération des entreprises d'insertion Bretagne, Chantier école Bretagne, Collectif des associations intermédiaires 29, Fédération des associations intermédiaires 22, Union départementale des associations intermédiaires 56), Jean LE TRAON (IRT B-COM), Sergio CAPITAO DA SILVA (ID4CAR), Michel CARADEC (CFDT), Danielle CHARLES LE BIHAN (CFDT), Isabelle CONAN ROUSSEAU (CFDT), Joël DEVOULON (CFDT), Marie-Annick GARAUD LE GARS (CFDT), Norbert HELLUY (CFDT), Marie-Madeleine HINAULT (CFDT), Brigitte LE CLECH (CFDT), Véronique LE FAUCHEUR (CFDT), Thierry LEMETAYER (CFDT), Catherine LONEUX (CFDT), David RIOU (CFDT), Hervé THIBOULT (CFDT), Jacques UGUEN (CFDT), Olivier CAPY (CGT), Nicolas COSSON (CGT), Stéphane CREACH (CGT), Ronan LE NEZET (CGT), Florence PRIGENT (CGT), Nadine SAOUTI (CGT), Annie KERHAIGNON (FO), Eric LE COURTOIS (FO), Annie COTTIER (CFTC), Daniel CLOAREC (CFTC), Viviane SERRANO (SOLIDAIRES), Catherine MAILLARD (CFE-CGC), Annie GUILLERME (FR-CIDFF), Laetitia BOUVIER (JA), Antoine PIERCHON (Par accord UNEF-fédé B-FERIA), Jean KERHOAS (Nautisme en Bretagne), Marie-Martine LIPS (CRESS), Carole LE BECHEC (Réseau Cohérence), Mireille MASSOT (UNAASS), Fabienne COLAS (Union régionale de la Mutualité française), Patrice RABINE (SYNDEAC), Marine LE GALL-ELY (Universités de Bretagne), Karim KHAN (Par accord UNAT-UBHPA-UMIH-SNAV-FNTV-FVRB-UBGF), Marie-Pascale DELEUME (Eau et rivières de Bretagne), Jean-Yves PIRIOU (Eau et rivières de Bretagne), Sylvie MAGNANON (Bretagne vivante), Jean-Luc TOULLEC (Bretagne vivante), Michel CLECH (REEB), Franck PELLERIN (Personnalité qualifiée)

Ont voté contre l'avis du CESER : 0

Se sont abstenus : 0

Adopté à l'unanimité